

**SERVICE DE L'URBANISME**

MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
COUCHES LAVABLES**

Ce programme offre un remboursement qui correspond à 50 % de la facture d'achat jusqu'à un maximum de 100 \$ afin de couvrir une partie des frais reliés à l'achat de couches lavables.

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire
2 IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR DES COUCHES LAVABLES	
Nom et prénom	Date de naissance
3 CONDITIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR	
<input type="checkbox"/> Le formulaire de demande complété <input type="checkbox"/> La ou les factures originales de l'achat de couches lavables <input type="checkbox"/> La preuve de résidence avec photo du demandeur <input type="checkbox"/> Une copie du certificat de naissance (seulement pour les nouveau-nés) <input type="checkbox"/> Une seule demande par utilisateur	
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR	
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.	
Date de la demande	<div style="border: 1px solid black; height: 60px; width: 100%;"></div> <p style="text-align: center;"><small>Jour / Mois / Année</small></p> <p style="text-align: center;"><small>SIGNATURE DU DEMANDEUR</small></p>

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à environnement@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit de refuser toute demande ne respectant pas les conditions décrites dans le règlement. La Municipalité se réserve le droit de poursuivre le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir l'aide financière